

Formations PSC – FC PSC

PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION - 2024

"Formations non éligibles aux OPCO"

➤ LA FORMATION INITIALE PSC – PREMIERS SECOURS CITOYEN



- Pour s'inscrire à cette formation il faut avoir minimum 10 ans révolu le jour de la formation
- Elle est ouverte à tous.
- Elle est fortement recommandée à toutes personnes encadrant des séances de pratiques sportives
- La formation initiale correspond à 7h de face à face pédagogique.
- Les frais d'inscription s'élèvent à **62€** par personne, 60€ pour les services civiques.

➤ LA FORMATION CONTINUE PSC (FC PSC) RECYCLAGE



- Le recyclage est obligatoire pour maintenir la validité de son diplôme.
- Tous les 2 ou 3 ans est la fréquence conseillée.
- Il est destiné à l'actualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale PSC.
- Son contenu est identique à la formation initiale PSC sans les cas concrets.
- **Il faut donc être titulaire d'un PSC de moins de 5 ans** pour s'inscrire à une FC PSC.
- Age minimum : 12 ans le jour de la formation.
- La formation correspond à 4 heures de face à face pédagogique
- Les frais d'inscription s'élèvent à **36€** par personne

➤ COMMENT S'INSCRIRE A UNE OU L'AUTRE DES FORMATIONS :



- L'inscription peut se faire individuellement ou collectivement par l'intermédiaire de votre structure d'accueil.
- Vous devez remplir un **dossier d'inscription par personne**. Il est à récupérer sur le site du CDOS 53 ou à nous demander par téléphone ou par mail,
- Ce dossier est à nous retourner dûment complété,
 - **62€ par personne pour une session de formation initiale PSC de 7h minimum**
 - **36€ par personne pour une session de formation continue PSC de 4h minimum**
- **Mode de paiement accepté** : Virement - chèque à l'ordre du CDOS 53 – *(Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré)*.
Par virement : Lors du virement merci de mentionner l'objet « PSC et date de la session » et cocher envoi d'une copie à mayenne@franceolympique.com
- Après validation des formations un diplôme ou une attestation vous sera envoyée sous un délai de 1 mois
- Les factures suivront.
- Lors de la Formation, vous pouvez demander au formateur une attestation de réussite qui vous sera remise le jour même.

➤ MISE EN PLACE D'UNE SESSION PERSONNALISEE POUR UNE ASSOCIATION



- Une session de formation personnalisée peut être mise en place à votre demande dans vos locaux ou pas.
- Conditions et points à prendre en compte :
Proposer au moins 10 stagiaires – vérifier la disponibilité des formateurs.
Un devis vous sera envoyé

➤ ANNULATION D'UNE SESSION

- Le CDOS 53 s'engage à vous informer de la possibilité d'annulation de la session sur laquelle vous êtes inscrit, une semaine avant.
- Si votre session est annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, Il vous sera alors proposé le report de votre dossier sur une autre date sans frais supplémentaires.

➤ ABSENCE LORS D'UNE SESSION



- Si votre absence à la session n'est pas signalée et justifiée une semaine avant, les frais d'inscription vous seront facturés. (Sauf sur présentation d'un certificat médical)
- Lors de l'annulation antérieure à une semaine, 2 dates vous seront proposées. Ensuite les chèques seront encaissés.